

Aimer nos enfants : Trouver ce qui fonctionne pour les familles des Premières Nations

Chaire de recherche du Canada sur la mise en œuvre des services
à l'enfance et à la famille des Premières Nations 2023-2030



Fiche d'information n° 2

Que sont les services de prévention en matière de protection de l'enfance?

Nico Trocmé, Sue Sullivan et Rachael Lefebvre

Les services de prévention de la protection de l'enfance visent à répondre aux risques associés à la maltraitance des enfants et à renforcer les facteurs familiaux et communautaires qui protègent les enfants contre la maltraitance.² Les interventions sont adaptées :

- aux différentes formes et gravités de mauvais traitements,
- aux besoins et le stade de développement de l'enfant, et
- au contexte parental et communautaire.

La prévention et la protection de l'enfance doivent être considérées comme une gamme complète de services plutôt que comme deux choses distinctes, car les facteurs de risque pour de nombreux enfants peuvent varier dans le temps et le contexte.

Les services de protection de l'enfance ont un double mandat : ils doivent à la fois protéger les enfants contre un danger immédiat et soutenir le développement et le bien-être des enfants vivant dans des situations difficiles. En 2019, environ 15 % des enquêtes des services de protection de l'enfance concernant des enfants des Premières Nations impliquaient des problèmes de protection potentiellement graves³ qui nécessitent une réponse immédiate et peuvent impliquer des mesures plus strictes. (Voir [la fiche](#)

Cette fiche d'information fait [partie d'une série](#)¹ consacrée aux services de prévention en matière de protection de l'enfance, rédigée à l'intention des Premières Nations qui développent des services de prévention pour les enfants et les familles dans le cadre de la réforme systémique en cours partout au Canada.

[d'information n° 9, L'équilibre entre la protection immédiate et le bien-être à long terme.](#)⁴) Dans ces cas, les services de protection sont conçus pour assurer la sécurité de l'enfant, tandis que des services de prévention sont nécessaires pour réduire le risque de récurrence et traiter tout préjudice déjà subi.

Dans les 85 % restants des sondages, les enfants ne risquent généralement pas de subir un préjudice immédiat. Cependant, leur bien-être à long terme est fortement menacé sans services de soutien pour remédier aux conditions ayant mené au signalement aux services de protection de l'enfance. Les programmes de prévention pour ces enfants et leurs familles sont conçus pour s'assurer que les enfants vivent dans un environnement propice à leur développement sain et à leur bien-être.

Services de prévention primaire, secondaire et tertiaire⁵

Niveau de service	Objectifs	Exemples
Primaire En milieu communautaire	• promouvoir le bien-être familial • prévenir les méfaits et la maltraitance	• actions de sensibilisation et des cours pour renforcer les liens familiaux • le bien-être, les activités culturelles et récréatives • services d'assistance téléphonique
Secondaire Centrée sur la famille	• éviter de séparer un enfant de sa famille et de sa communauté • promouvoir la réunification familiale • s'assurer que des mesures de soutien soient en place pour permettre à la famille de s'épanouir	• visites à domicile pour les parents • mentorat parental • programmes d'apprentissage des compétences parentales • interventions et soutiens de groupe • consultations, conseils et évaluation • traitement des dépendances pour les parents
Tertiaire Centrée sur la personne	• interventions en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant • promouvoir la réunification et le rapatriement • éviter de séparer un enfant de sa famille et de sa communauté • mesures de soutien pour permettre à la famille de s'épanouir	• interventions immédiates en cas de crise • activités de renforcement de l'estime de soi et de guérison • interventions en cas de violence familiale • services intensifs de préservation de la famille • traitement des dépendances pour les parents et les jeunes

Facteurs de risque de maltraitance des enfants⁶

- Pauvreté
- Logement inadéquat
- Problèmes de santé mentale, y compris la dépression
- Dépendances (alcool, drogues)
- Violence entre partenaires intimes
- Maltraitance ou négligence intergénérationnelle
- Absence de liens ou de soutien de la part de la famille élargie, des amis, des voisins

- Des modèles positifs d'adultes
- Des compétences parentales stimulantes
- Capacité à fournir un soutien émotionnel
- Accès aux interventions en matière de dépendances
- Accès à des services de garde d'enfants abordables et de qualité

Qui a besoin de services de prévention en matière de protection de l'enfance?

Il faut une communauté pour élever un enfant et tous les parents ont besoin d'aide et de soutien. L'un des défis du développement des services de prévention en matière de protection de l'enfance est de s'assurer que ces services sont proposés et acceptés par ceux et celles qui en ont le plus besoin.

Facteurs de protection

- Suffisamment d'argent pour couvrir les besoins de base (nourriture, logement)
- Possibilités d'éducation et d'emploi
- Des soutiens sociaux solides

Certaines familles ne peuvent pas obtenir l'aide dont elles ont besoin quand elles en ont besoin. Les obstacles sont notamment les longues listes d'attente, l'impossibilité de se rendre là où les services sont proposés aux heures où ils sont disponibles, l'absence de rendez-vous en raison de crises familiales, ou le manque de confiance dans les services proposés en raison d'expériences négatives antérieures, telles que le racisme ou des services intrusifs et punitifs dans le passé.

D'autres familles n'accepteront pas de participer aux services de prévention et les interventions judiciaires deviendront plus probables si l'enfant court un risque important.

Les services de prévention doivent s'attaquer aux problèmes les plus urgents auxquels sont confrontées les familles qui en ont le plus besoin, d'une manière qui soit culturellement appropriée, collaborative et persistante. Les proches, les aînés et les professionnels peuvent collaborer pour atteindre les familles qui ont besoin de soutien. Les services de prévention peuvent également être utilisés pour réduire les risques, afin que les enfants placés puissent retourner chez eux.

Que sont les mesures les moins perturbatrices?

Toutes les familles rencontrent des difficultés : un jeune parent qui n'arrive pas à calmer un bébé qui pleure ; un parent qui essaie de gérer un problème de santé mentale ou de dépendance, un parent épuisé qui a besoin d'une pause pour aider son enfant qui a des besoins particuliers, un adolescent rebelle qui a besoin d'espace par rapport à sa famille, une famille qui n'a plus d'argent pour nourrir, vêtir ou loger ses enfants. Souvent, les conjoints, les grands-parents, les tantes et les oncles, les voisins et les aînés peuvent apporter leur aide.

Mais une aide professionnelle est parfois nécessaire. Les services de protection de l'enfance essaient d'apporter leur aide de la manière la moins perturbante possible en soutenant les réseaux d'aide

naturels de la famille. Il peut s'agir d'un soutien financier, d'une formation des parents ou de services de conseil.

Dans certains cas, la situation est telle que l'enfant n'est plus en sécurité à la maison ou que les parents ont besoin d'une pause pour s'occuper de leurs problèmes personnels. Il peut être nécessaire d'organiser le séjour de l'enfant chez des parents ou des voisins pendant que les parents reçoivent l'aide dont ils ont besoin.

Si les parents ne sont pas disponibles, un placement



temporaire dans un foyer d'accueil familial peut être la meilleure solution. Certains jeunes peuvent avoir besoin d'un environnement plus structuré et encadré par des professionnels, comme un foyer de groupe ou un centre de traitement. (Voir [Qu'est-ce que le placement hors du foyer familial?](#)⁷)

Les interventions sont d'autant plus efficaces qu'elles sont élaborées en collaboration. Plus les réponses apportées perturbent le réseau naturel de prise en charge de l'enfant, plus les liens familiaux sont

menacés. Les décisions de justice ne devraient être utilisées qu'en dernier recours, lorsque les actions de proximité n'ont pas donné les résultats escomptés.

Si vous souhaitez partager des informations sur une initiative de soutien aux enfants et aux familles des Premières Nations dans votre communauté, les chercheurs du projet Aimer nos enfants aimeraient vous entendre. LOCwhatworks@gmail.com

Ressources utiles

[Getting Started with Prevention Services](#)⁸ (en anglais seulement)

[Services de prévention en un éclair](#)⁹

Citation suggérée

Trocmé, N., Sullivan, S. & Lefebvre, R.. (2024, septembre). *Que sont les services de prévention en matière de protection de l'enfance?* Aimer nos enfants : Trouver ce qui fonctionne pour les familles des Premières Nations, Fiche d'information n° 2. <https://cwrp.ca/fr/publications/que-sont-les-services-de-prevention>

Notes de fin

- 1 <https://cwrp.ca/fr/aimer-nos-enfants>
- 2 Higgins, D. J., Lonne, B., Herrenkohl, T. I., Klika, J. B. & Scott, D. (2022). Core components of public health approaches to preventing child abuse and neglect. In R. D. Krugman, J. E. Korbin (Eds.), *Handbook of child maltreatment* (pp. 445–458). Child Maltreatment, vol 14. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-030-82479-2_22
- 3 Fallon, B., Joh-Carnella, N., Houston, E., Livingston, E., & Trocmé, N. (2023). The more we change the more we stay the same: Canadian child welfare systems' response to child well-being. *Child Abuse & Neglect*, 137, 106031. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2023.106031>
- 4 <https://cwrp.ca/fr/publications/lequilibre-entre-la-protection-immediate-et-le-bien-etre-long-terme>
- 5 Services aux Autochtones Canada (mars 2024). *Programme de prévention actuellement offert aux Premières Nations, aux fournisseurs de services autorisés et aux organismes délégués des Premières Nations*. <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1710354957413/1710354990384>
- 6 Widom, C. S. (2022). Longterm consequences of childhood maltreatment. Dans R. D. Krugman, J. E. Korbin (Eds.) *Handbook of child maltreatment* (pp. 371–395). Child Maltreatment, vol 14. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-030-82479-2_18
- 7 <https://cwrp.ca/fr/publications/quest-ce-que-le-placement-hors-du-foyer-familial>
- 8 https://fncaringsociety.com/sites/default/files/getting_started_with_prevention_services_infographic.pdf (en anglais seulement)
- 9 https://fncaringsociety.com/sites/default/files/2024-01/AAE_Services%20de%20prevention%20en%20un%20clair%20%28FR%29.pdf



Société
de soutien



McGill